

VIH/SIDA ET DROIT – ÊTRE DANS SON DROIT, FAIRE VALOIR SON DROIT



Caroline Suter
Conseil juridique
044 447 11 11
caroline.suter@aids.ch
Conseil juridique:
recht@aids.ch

Notre service aide les personnes vivant avec le VIH à faire valoir leur droit. Il travaille à deux niveaux, celui du conseil individualisé et celui du lobbying.

Régulièrement, les droits des personnes vivant avec le VIH/sida sont bafoués, par exemple :

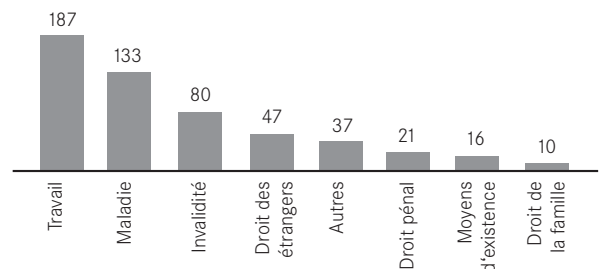
- en matière d'assurances, par des exclusions et des réserves;
- dans le cadre de la famille, du cercle d'amis, au travail, dans le domaine médical, par la violation de la protection des données;
- dans les voyages à l'étranger, par la restriction ou l'interdiction d'entrée appliquée par plusieurs pays;
- dans le cadre judiciaire, par l'attribution unilatérale de la faute à la personne séropositive en cas de relations sexuelles non protégées;
- dans le contexte médical, par le refus de traiter (surtout dans le domaine dentaire);
- dans le domaine de l'assurance-maladie, par le refus des caisses d'accorder des prestations en cas de maladies secondaires en lien avec l'infection VIH (p. ex. dommages dentaires);
- à la place de travail, par des attitudes discriminatoires, des actes de mobbing et des congés abusifs.



Claudia Steinmann
Conseil juridique
044 447 11 11
claudia.steinmann@aids.ch
Conseil juridique:
recht@aids.ch

Un exemple: en dépit d'excellentes valeurs VIH et d'une attestation de capacité de travail à 100%, une cliente s'est vue refuser un emploi de conductrice de tram. Grâce à l'intervention du service juridique de l'Aide Suisse contre le Sida, l'employeur est revenu sur sa décision de non-embauche. Suite à cela, l'office fédéral compétent a supprimé la ligne directrice sur laquelle l'employeur s'était appuyé pour motiver sa décision première, de sorte que les personnes vivant avec le VIH ne devraient plus à l'avenir avoir d'obstacles à surmonter. Ce cas et 530 autres ont occupé le service de conseil juridique en 2009, avec un investissement de quelque deux heures de consultation en moyenne. Nous avons répondu, par téléphone ou courrier, à des questions juridiques en relation directe avec l'infection VIH, et rédigé des oppositions, des réclamations et des recours. La plupart de nos interventions devant les tribunaux ont été couronnées de succès. Souvent aussi, des solutions satisfaisantes ont pu être trouvées pour nos clients moyennant des arrangements à l'amiable.

Répartition des demandes par thème en 2009



Cette année encore, la plupart des demandes ont porté sur le droit du travail avec un total de 35 %, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2008. Le projet d'intégration professionnelle des malades chroniques, mené par l'Aide Suisse contre le Sida conjointement avec d'autres organisations de patients de la Conférence nationale des ligues de la santé (GELIKO), prend ici toute son importance. En 2009, des prestations de services et d'aide ont été mises en place dans trois régions pilotes. Elles seront testées en 2010 et, selon les résultats, élargies à d'autres régions.